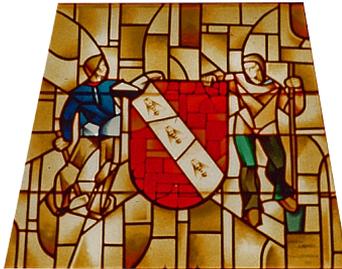


*Contribution à l'histoire de 3 villages
Ivoz, Ramet et Ramioul
(entité de Flémalle)*

par Alphonse Delagoen

Histoire



Ivoz-Ramet

Le château de la Torette
et les notables-propriétaires :
... Motmans - de Bastin - de Hodiamont- Chefnay

En préambule

Il n'existe pratiquement pas d'ouvrage décrivant l'histoire des 3 villages de l'ancienne commune d'Ivoz-Ramet.

Elle était composée de trois seigneuries dont le territoire a été rassemblé, à la fin de l'ancien régime, sous l'autorité de la république française, en une seule commune qui sera dénommé Ramet, ensuite Ramet-Yvoz, puis Yvoz-Ramet au 19e siècle, et enfin Ivoz-Ramet, sous l'ère du Bourgmestre Marcel Séré, après la guerre 1940-1945.

En remontant le temps, on trouve dans les archives de l'état ou de familles, ainsi que dans certaines revues et chroniques, des bouts d'histoires, avec des mentions de personnages.

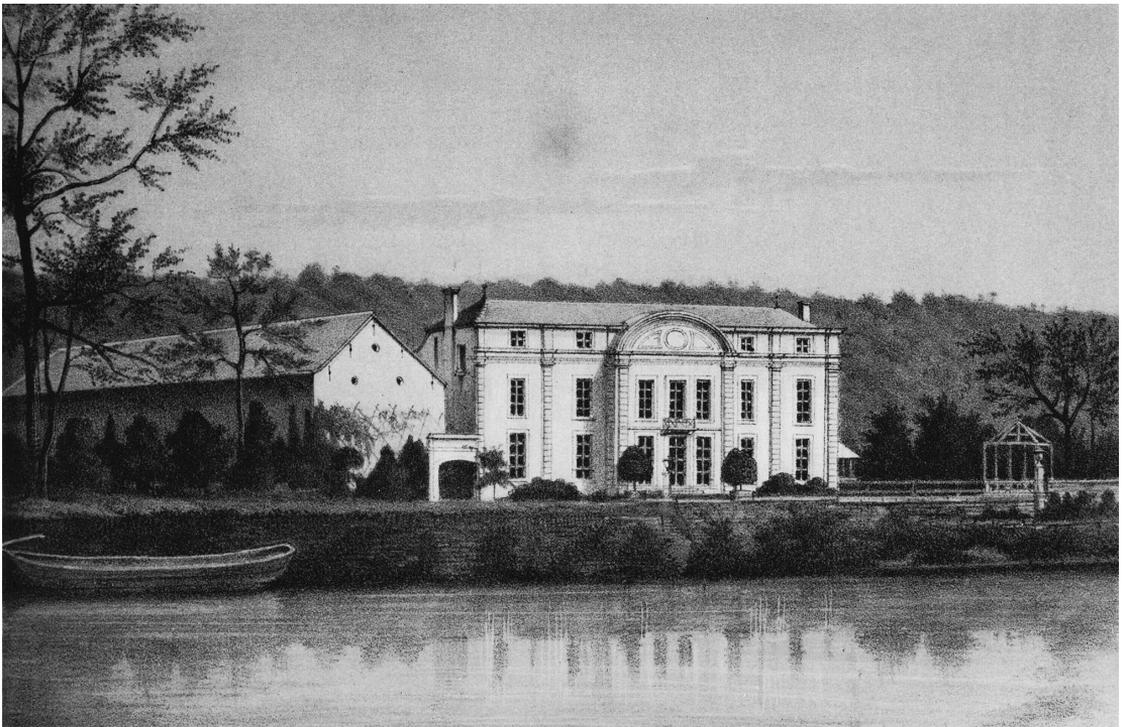
Il me semble intéressant, pour la bonne connaissance de notre passé, de les rassembler et de les développer par d'autres recherches et de précisons sur les faits.

Je n'ai, que la prétention d'avoir mis en valeur, certains écrits du passé. Je les propose à la lecture des personnes intéressées par l'histoire.

On ne le dira jamais assez, conserver les traces du passé est important. D'eux nous pouvons envisager notre futur, en toute connaissance de cause, des erreurs déjà commises.

Alphonse Delagoen

Le château de la Torette
et les notables-propriétaires :
... Motmans - de Bastin - de Hodiamont- Chefnay
par Alphonse Delagoen



Une jolie gravure (anglaise ?) du 19e siècle nous montre le: château et sa ferme au bord de la Meuse
(collection Marcelle Stiennon)

Avant le 16e siècle

Cette jolie demeure au bord de la Meuse, est maintenant disparue, au profit des travaux d'aménagements, de la construction du premier barrage d'Ivoz-Ramet et de la rectification du cours de la Meuse. Aurait-elle pu rester si près de l'eau, je n'ose l'espérer ! C'est dans les écrits de l'histoire de la famille de Charles Mouton⁽¹⁾ que nous trouvons la trace ancienne de ce lieu, dit "all Thorette, delle Thourette, la Tourette" :

"Le registre aux cens et rentes n° 85 de l'Abbaye mentionne en 1302, les noms des possesseurs de la Torette. Ils étaient nombreux en voici quelques uns : Johan de Penne, Simon de Penne, Ernus, son fils Ernus de Ramey ou ses hoirs (héritiers), Collin le Galleir, Pacquay del Torette, Bertrand de Mouse, Henrotte Amele, Henry delle Spesse Haye, Henrotte del Brassine, Jacqmin le Trockeal, Simon le Trockeal, Hanès Salhadin et bien d'autres encore ... Tous ces possesseurs sont des notables fortunés : plusieurs d'entre eux sont, soit en ligne directe, soit par leurs alliances, des descendants de Motton d'Yvoz (1390-1439)"

La possibilité de maintenant consulter en ligne, une partie des registres aux oeuvres de la base scabinus 4000⁽²⁾, nous permet de constater que le lieu fait l'objet d'actes et notamment entre :

Hector Buttefeu, citain de Liège et Gilles de Liège, citain de Liège. Une reportation (action de céder) a lieu le 25 juin 1446 pour les biens : tenure (jouissance)-cour-maison-jardin-assises-pré-terre-appartenances au lieu dit la Thorette sur Meuse.

C'est Charles Mouton qui nous donne une autre information sur la demeure :

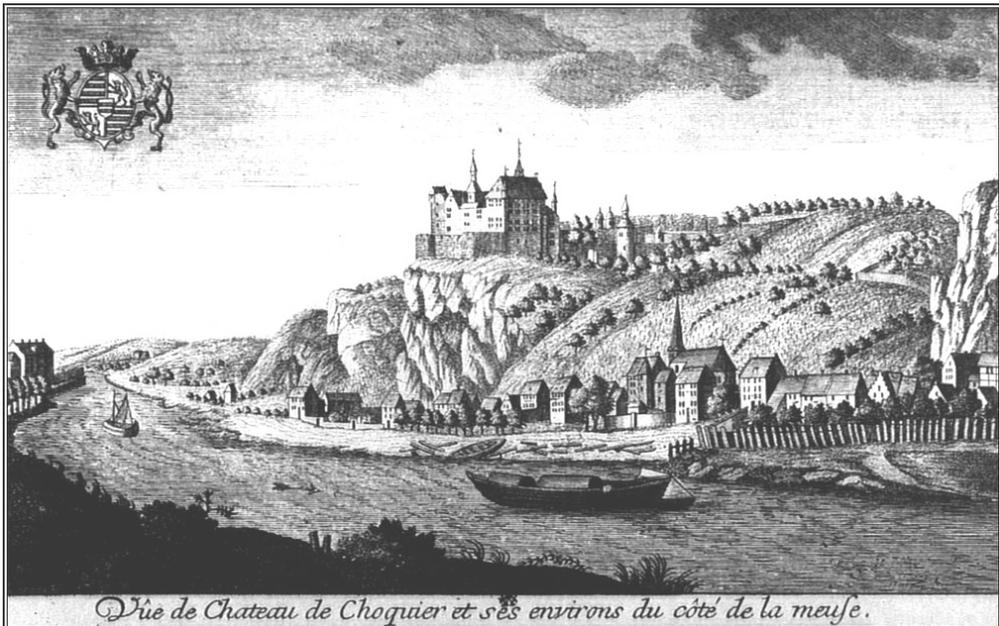
"Il ressort de deux chartes du Val Saint-Lambert des 22 août 1594 et 9 mai 1595 qu'à cette époque, pour lui permettre de rembourser des rentes qu'elle était tenue de servir aux de Glymes, sur la ferme de Halledet (à Clermont-sous-Huy), l'Abbaye, par un acte auquel comparaissaient l'Abbé Dom Gile de Pas et tous les moines du monastère, engageait la Maison de la Thorette à Ramet, avec toutes ses appartenances, au procureur liégeois Motmans, pour une somme de 1.400 florins Brabant."

L'audoditacte, comme il se présente lui même, Gomer Claesens⁽³⁾ nous donne le même acte du 9 mai 1595 par lequel l'abbaye engagea le château et ses dépendances pour 1400 florins à Guillaume Mottmans, procureur à Liège. Lui par contre, dit que l'acte est signé par Dom Gérard de Parfondrieu - fondé de procuration du Val Saint-Lambert.

(1) *Liber familiae - Généalogie de la famille Mouton d'Yvoz par Charles M. Mouton*

(2) *Scabinatus 4000 est fondée sur le dépouillement des registres aux œuvres des Échevins de la Souveraine Justice de Liège, juridiction suprême qui, au civil, agissait notamment comme cour foncière de première instance pour la Cité de Liège et, en appel, pour le reste de la Principauté. Cette riche collection de documents originaux — 1 750 registres, couvrant la période 1409–1797, contenant chacun environ 400 folios, soit ~750 actes — reprend les contrats impliquant des opérations translatives de droits réels entre vifs (ventes, locations, donations, échanges, successions, hypothèques,...) et forme, à ce titre, l'ancêtre de l'actuel Enregistrement.*

(3) Gomer Classens a laissé quelques pages écrites sur l'histoire de sa commune.



Dessin au crayon et à l'encre de Chine sur papier vergé de Remacle Le Loup, peu avant 1738, 209 x 325 mm, collection privée. Image numérique de Estelle Florani (www.chokier.com)

Les notables durant l'ancien régime

1 - Motmans

Fin du 16^e siècle, la famille de Guillaume Motmans, procureur à Liège, dispose des biens. Des recherches généalogiques, nous donne un aperçu de la famille :

Guillaume Motmans marié avec Anne van Haesdaz

Ce personnage est bien Procureur à la Cour de Liège. Ses parents sont Corneille Motmans et Marie Wyshoofs. Les enfants connus du couple :

- Marguerite Motmans mariée avec Théodoric van der Smissen (1584-)
- Cornelius Henricus Motmans, Chanoine St Pierre, St Lambert à Liège, Notre Dame à Tongres, écuyer en 1627 (1589-1638) et également auditeur à la rote⁽⁴⁾ à Rome.
- Guillaume Adam Motmans, Chanoine de St Pierre à Liège, écuyer en 1627 (1593-1667)
- Marie Motmans mariée avec Guillaume Théobald III Motmans

Celui des enfants dont l'on parle le plus est Cornelius Henricus, voyiez plutôt:

- Au sujet de reliure de livres : *On peut considérer que sont de facture italienne les reliures armoriées en vélin du protonotaire apostolique Cornelius Hendrik Motmans (1589-1633)* ⁽⁵⁾

(4) d'après plusieurs ouvrages il est auditeur à Rome désigné par le pape, mort à Venise en 1638

La Rote romaine est essentiellement un tribunal d'appel. Elle juge en deuxième instance, les causes ayant été déjà jugées par les tribunaux ordinaires (évêques) pour lesquelles appel a été interjeté, en particulier les demandes de reconnaissance de nullité de mariage. C'est également la juridiction d'appel du Tribunal ecclésiastique de la Cité du Vatican.

en troisième et dernière instance, les causes déjà jugées par les autres tribunaux d'appel (ou quatrième instance après le Tribunal de la Rote de la Nonciature Apostolique en Espagne par exemple).

(5) Florilège chapitre 20 - Université de Liège -au sujet des reliures

Guillaume Adam Motmans, chamoine à Saint-Pierre laisse un testament, le 2 octobre 1657. Celui est approuvé par le chapitre le 24 octobre 1657⁽⁶⁾.

Rien n'indique un lien de parenté entre la famille Motmans et la famille Bastin.

D'autres recherches difficiles seront nécessaire pour connaître cette transition du bien.

2 - de Bastin

Fin du 17e ou au début du 18e siècle la famille Motmans n'a plus ce bien, c'est la famille de Bastin qui occupe celui-ci, du moins comme "maison en campagne".

C'est dans le livre "Les délices du pays de Liège" que l'on trouve texte et dessin au sujet de la Torette. C'est écrit en vieux français, ainsi "s" s'écrit "f" sauf quand il s'agit du pluriel. Le texte est aux alentours de 1738. Voici en images, ces textes dit de Saumery⁽⁷⁾

348

Les Délices



M A I S O N

D E

C A M P A G N E.

Cette charmante Maison qu'on nomme la *Torette* située au Rivage de la Meuse vis-à-vis du Château de *Choquier*, est un séjour des plus agréables. Outre la vûë des Rochers escarpés, des Collines cultivées & du Château dont je viens de parler, qu'on diroit n'être placés à sa portée que pour son ornement, elle occupe un terrain uni, assés étendu pour que quantité de beaux dehors y aient trouvé place.

Bâtie exactement sur cette Rivière qui baigne, pour ainsi dire, ses fondemens, elle jouit de chaque côté, de l'utilité & de l'agrément d'un grand Verger séparé de la Rivière par des murs à hauteur d'apui, ornés de Charmilles qui y font un très-bel effet. Les eaux claires qui y coulent tranquillement dans un Canal droit, dont les deux extrémités se déroboient aux yeux, n'y laissent voir qu'une magnifique pièce d'eau, qu'on diroit être l'ouvrage de l'art.

Des Collines couronnées de grands Bois, qui forment des Valées fertiles & de petits Coteaux descendant par étages, lui peignent au *Conchant* une perspective d'autant plus gracieuse, qu'elle est toute différente de celle dont elle est partagée au *Levant*. Rien n'est plus propre à délasser l'esprit que cette agréable variété.

Telle est la riante situation de cette belle Maison, dont quatre Corps de logis forment une Cour carrée. Le principal qui a la vûë de la Rivière, présente une façade de cent piés de longueur, ornée de Pilastres rustiques, d'un Fronton, d'un grand Balcon supporté par deux Pilastres du même goût, entre lesquels est une belle porte cintrée. Le rez de chaussée contient un grand Salon de trente-sept piés en carré, lequel placé dans le milieu, forme une magnifique enfilade avec les chambres qu'il sépare. Les Apartemens de l'étage qui est au-dessus, sont distribués avec le même ordre.

La

du Pais de Liège.

349

La Basse-Cour répond parfaitement à la Maison. La porte y est digne d'être remarquée. Elle est embellie de plusieurs Pilastres d'une Architecture rustique & flanquée de deux Saillans. Quoique très-élevée, elle est encore surmontée d'une espèce de Donjon couvert d'une Mansarde, où l'on a ménagé un Colombier.

Cette agréable Maison a vûë sur la *Meuse*, dont elle n'est séparée que par un Parterre en terrasse, qui n'a pas moins de cent piés en carré.

On y voit un jardin sur le bord de la Rivière, qui forme un carré long de trois cent piés de longueur sur deux cent cinquante de largeur, avec une Allée de charmilles qui conduit à un Cabinet ou Berceau faillant, dont la perspective est belle & très-étendue. On découvre les deux Rivages, les Collines, les Rochers, les Villages & les Maisons, qui les bordent jusqu'aux Faubourgs de la Ville de *Liège*. C'est-à-dire, que la vûë s'étend jusqu'à trois lieuës. L'Allée du milieu de ce Jardin aboutit à une grande Grille atachée à deux beaux Pilastres de pierre de taille en rustique, surmontés de pommes de Pin. La vûë y est agréablement conduite sur de vastes prairies qui regnent le long de la Rivière, où est une Allée de Noiers qui répond à celle du Jardin, & qui la continue à une distance hors de vûë. Elle appartient à Mr. de *Bastin*, Avocat & Conseiller en la Souveraine Cour Allodiale du Pais de *Liège*, qui en fait son séjour dans la belle saison, pour s'y délasser de l'attention qu'il est obligé de donner aux affaires.

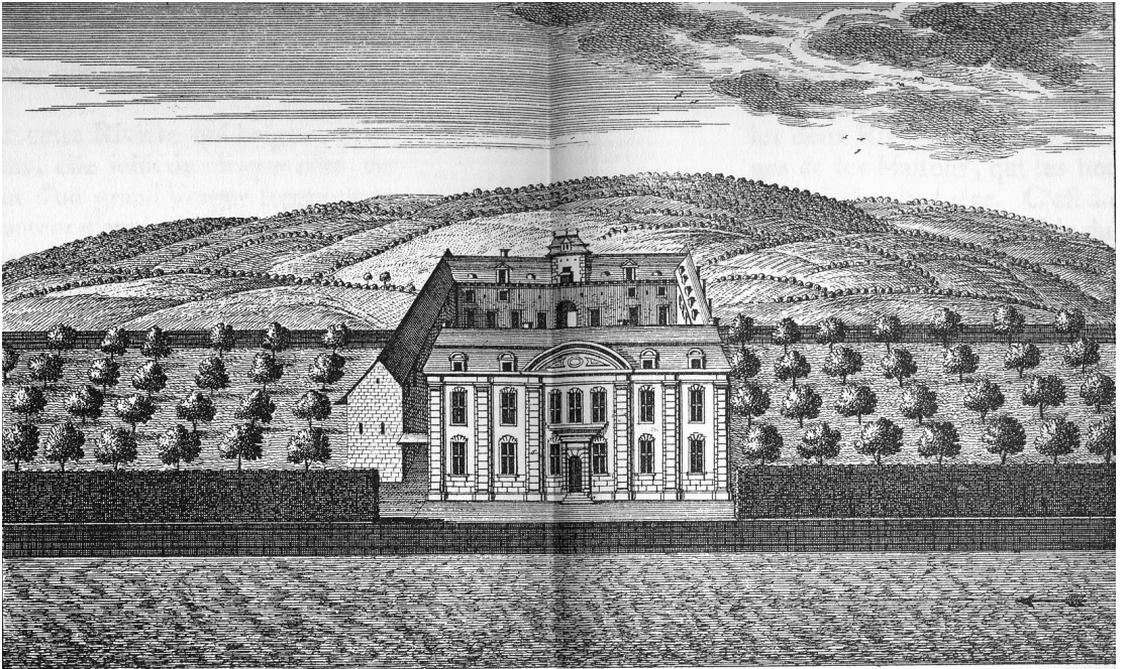


Tom. I. Part. II.

T t t t

(6) Inventaires analytique des chartes de la collégiale Saint-Pierre à Liège par Edouard Poncelet - Commission royale d'histoire

(7) Les Délices du Pays de Liège ou Description des monuments sacrés & profanes de cet évêché-principauté, édité à Liège en cinq volumes in-folio, par Everard Kints de 1738 à 1744. Si ce document qui comporte de nombreuses gravures de liège et de la région liégeoise et probablement la plus belle réalisation de l'imprimerie liégeoise du XVIIIe siècle, dans aucun des documents officiels connus actuellement, Pierre Lambert de Saumery ne paraît pas comme le rédacteur principal de cette publication. Les auteurs sont d'accord pour attribuer à Saumery le rôle de



Vue d'une maison de Plaisance vis-à-vis Choquier.

Ce dessin de Remacle Leloup est repris dans les délices du pays de Liège

Mr. de Bastin, avocat et conseiller en la souveraine cour Allodiale du pays de Liège est cité comme propriétaire, dans le texte. Il ne peut s'agir que de Nicolas de Bastin, avocat, conseiller à la cour allodiale receveur des pauvres de la cité, bourgmestre de Liège en 1747. Un extrait de textes de l'institut archéologique liégeois dans sa revue en 1955 fait référence dans l'historique d'une propriété à Tilff (Pople) à un fils de l'intéressé et complémentirement à sa soeur qui va épousé un de Hodiamont, la famille propriétaire suivante.

Voici l'extrait :

"Etienne-Joseph de Bastin, né à Liège, baptisé à St-Servais, le 22 mars 1707, avocat reçu au serment, le 11 février 1735, était fils de **Nicolas Bastin**, avocat, conseiller à la cour allodiale receveur des pauvres de la cité, bourgmestre de Liège en 1747- Ce Nicolas était lui-même fils d'Etienne Richard Bastin, avocat à Liège; petit-fils de Nicolas Bastin, bourgmestre de Thuin. Etienne-Joseph de Bastin avait épousé à St-Michel à Liège le 14 novembre 1745, Marie-Thérèse de Requilé, fille de Guillaume François de Requilé, échevin et bourgmestre de Maestricht. En cette même église St-Michel, Marie-Thérèse de Requilé veuve, se remaria le 7 janvier 1756 à Hubert-François Govaerts.

Marie-François de Bastin, sœur d'Etienne-Joseph avait épousé à Liège en 1738, Pierre Joseph Emmanuel de Hodiamont, et cette famille apparaît également à Tilff à la fin du XVIIIe siècle."

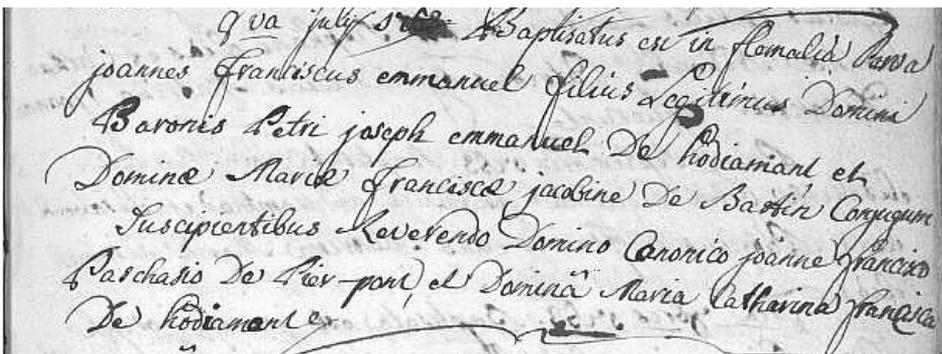
secrétaire de rédaction. Étranger au pays, il était bien incapable d'établir une description du Pays de Liège avec aperçus historiques et archéologiques, même en utilisant les documents qu'on pouvait lui fournir. Saumery a écrit certains chapitres. Les inexactitudes qu'il a insérées, malgré les documents dont il disposait, lui ont parfois attiré de vertes semonces dont il esquivait adroitement les conséquences.

Il peut aussi s'agir dans le changement de propriétaire de la Torette, après les Motmans, du père de Nicolas, cité ci-avant: Étienne Richard de Bastin juriste. Il naquit à Liège vers 1672 et y décéda vers 1737. Il se fit connaître par ses notes sur le droit romain, coutumier, féodal, fiscal et canon, dont il a enrichi le grand ouvrage de Charles de Méan, consacré à l'ensemble de la législation liégeoise.

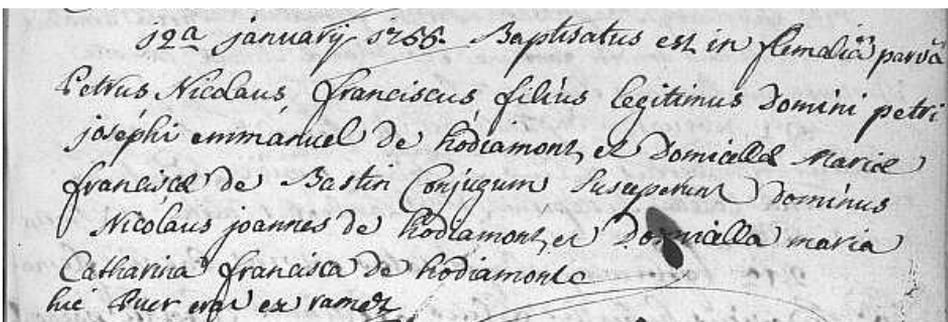
Certainement par héritage et partage, les biens "à la Torette" passent à Marie de Bastin qui en réalité s'appelle Marie Françoise Jacobine de Bastin.

Elle se marie à Liège, paroisse de Saint-Michel, avec Pierre Joseph Emmanuel de Hodiamont. Ils ont eu 12 enfants dont les deux derniers sont baptisés à Flémalle-Grande.

- Marie-Catherine-Françoise de Hodiamont **1739-1794**
- Pierre-Nicolas de Hodiamont 1740-1741
- Ne... de Hodiamont 1741-1742
- Nicolas de Hodiamont 1742-1743
- Bruno de Hodiamont 1743-1743
- Nicolas-Jean de Hodiamont, Chevalier **1745-1830**
- Bruno-Nicolas de Hodiamont 1746-1746
- Marie-Thérèse Antoinette de Hodiamont 1747-1752
- Hubert-Joseph de Hodiamont 1749-1750
- Dieudonné François Emmanuel de Hodiamont 1751-1752
- Jean François Emmanuel de Hodiamont, Chevalier dit Baron **1753-1818**
- **Pierre Nicolas François de Hodiamont** Né le 12 janvier 1755 Flémalle grande



Acte de baptême de Jean François Emmanuel



Acte de baptême de Pierre Nicolas François

Les notables à partir de la période française

1 - de Hodiament

Le parrain et la marraine du premier acte sont Joanne Francisco Paschassis de Pierpont et Maria Catharina Francisca de Hodiament. Pour le second acte et le dernier enfant né dans la famille, il s'agit de Nicolaus Joannis de Hodiament et Maria Catharina francisca de Hodiament, déjà citée. (AEL en ligne registres paroissiaux Flémalle-Grande).

Au sujet du premier témoin Jean François Pascal de Pierpont, il serai apparenté aux "de Bastin" par ses grand-parents.

Le bien passe par le mariage de Marie Bastin et le partage à la famille de Hodiament-Bastin.

Pour s'intéresser, tant que soit peu, à la richesse de cette famille de notables, ayant également des métiers découlant de la justice dans la principauté, il est bon, tout d'abord, de lire la composition de famille du père de Pierre Joseph Emmanuel, et de revenir à **Nicolas de Hodiament** (de Néaux).

Seigneur d'Eupen et de Stockheim (6 août 1727)

Né le 12 mai 1660 - Limbourg, décédé le 2 novembre 1744 - Limbourg , à l'âge de 84 ans

Licencié ès lois, avocat au souverain Conseil de Brabant (1684), Prélocuteur a la Cour de Justice de Jalhay (1704)

Les grand-parents sont Jean de Hodiament et Marie Rawea †1660

Nicolas s'est marié le 19 juin 1691, à Andrimont avec Catherine Le Maitre 1664-1746

(A ce mariage, il y a eu dispense pour le troisième degré de consanguinité)

Les enfants connus :

- Marie-Catherine de Hodiament 1692-1779
- Jean Antoine de HODIAMONT, Écuyer 1693-/1785
- Bruno de HODIAMONT 1695
- Pierre-Nicolas-François de HODIAMONT 1706-1736
- **Pierre Joseph Emmanuel de HODIAMONT, Chevalier 1708-1767**

On trouve une note au sujet de Nicolas dans la description des différents propriétaire du château Bempt (Morenet) et château de Waldenburg⁽⁷⁾ : Nicolas de Hodiament est le propriétaire en 1715, peut-être même avant..

Bempt est transmis, à son décès, à ses deux fils, **Pierre-Jos. Emmanuel** et Jean-Antoine de Hodiament, seigneurs de Néau (Eupen).

Le château doit être fort délabré, car en 1754 ils le font examiner par des artisans, aux fins de le réparer. En 1762, les réparations n'ont pas encore été faites et une nouvelle visite est nécessaire ; il est constaté que, depuis 1754, les dégâts se sont aggravés par suite, notamment, d'un tremblement de terre.

Après leur mort, les biens passèrent au fils de **P. J. Emmanuel**, Nicolas-Jean de Hodiament, sgr. de Néau et à leur neveu commun, Guillaume-E. J. de Résimont (époux de Louise-Franç. de Goër de Herve), fils de leur soeur M. Catherine de Hodiament et de Henri-Simon de Résimont. Ils suivirent, par héritage, au fils de Guillaume-E. J., Guillaume-Jean-A. J. de

(7) Royal syndicat d'initiative des trois frontières - www.trois-frontières.be

Charlotte mourut sans s'être mariée (1-6-1888) et Sophie (1794-1889) épousa son cousin issu de germains ci-avant cité, Guillaume-Jean-A. J. de Résimont (1786-1863). Nicolas-Jean de Hodiamont (1745-1830) épousa, en 1788, la baronne Lambertine de Fromenteau de Ruyff ; il habita le château de Waldenburg et y mourut. Il en avait embelli les abords et remanié la construction. Après son décès, la propriété resta dans l'indivision entre son frère, **Pierre-Nicolas-François**, et ses deux filles Charlotte-Angéline-Joséphine-Victoire (+ Walhorn le 1-6-1888) et Sophie-Lambertine.

Pierre Nicolas François de Hodiamont obtient la Torette et ses dépendances, suite à un partage familial en 1770. Il le gardera jusqu'en 1830.

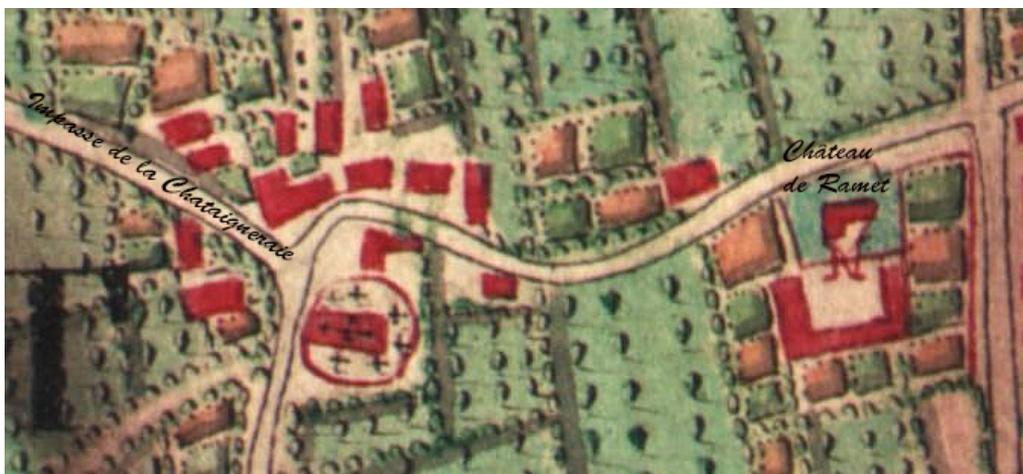
D'après Charles Mouron⁽¹⁾, la façade Louis XVI du bâtiment principal, au fronton en demi cintre, avait été aménagée par lui - la façade arrière étant restée Louis XIII - Notez que ce bien faisait partie d'un ensemble comportant ferme, prés, sart, bois et jardins, plus cinq verges de prairies aux Prés de Meuse. Le château était entouré d'un parc de 6 hectares, magnifiquement arboré, longeant le fleuve, sans berges ni quai de halage. Comme le dit avec justesse Estelle Florani, *"c'est en effet l'industrialisation progressive de la Vallée de la Meuse qui devait mettre un terme au caractère pastoral de ces sites riants, dont les coteaux, jadis, étaient exploités en cortils et en vignobles."*



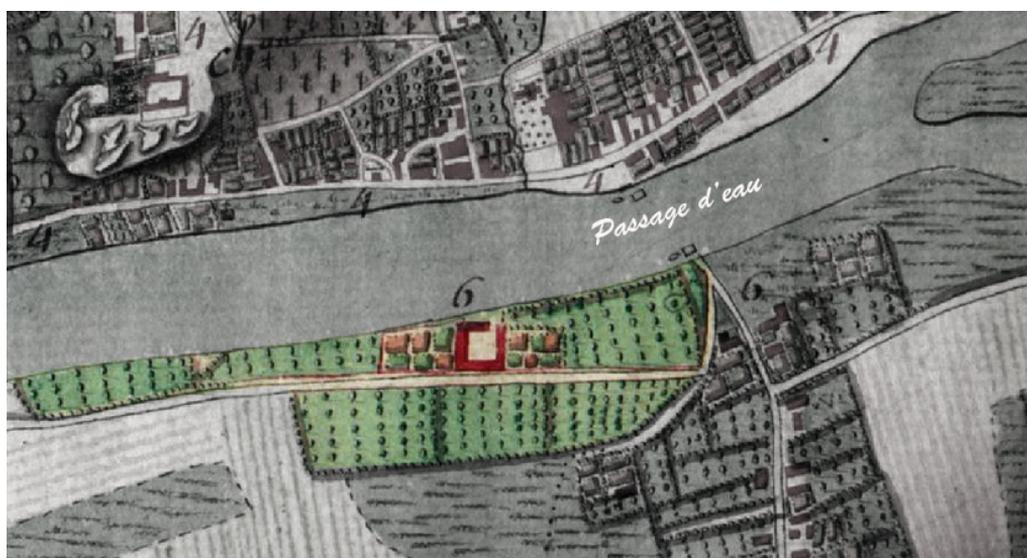
Extrait de la carte Ferraris 1777

(Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens)

Une carte de 1770, nous donne un aperçu du village de Ramet et de l'emplacement au bord de la Meuse, du château de la Torette et de ses appartenances. L'axe principal de circulation et de l'installation des maisons est celui partant du passage d'eau (rue Beaugnée) continuant à droite et passant devant le château de Ramet, ensuite contournant l'église et continuant derrière des maisons, en partie, encore existante (impasse de la chataigneraie). L'ancien chemin qui passait derrière le château de la Torette se rendait à Ramioul, le long de la Meuse à la rencontre du château de Ramioul. Un extrait du plan montre bien le centre de Ramet. Des changements profonds de circulation ne s'effectueront que sous l'égide de François Chefnay, Bourgmestre après 1830.



Un autre extrait montre la propriété de la Torette, ses vergers de part et d'autre du chemin, jardin d'agrément en façade vers la Meuse et divers constructions. En 1830, lors de l'acte de vente par Pierre de Hodiamont, on s'aperçoit que d'autres biens sont en sa possession.



Dans le livre "Des recès et actes de la communauté de Ramet de 1765 à 1770", à la période de l'ancien régime (les 3 villages avaient chacun: leur cour de justice et leur propre bourgmestre), on trouve le procès-verbal du 6 octobre 1765 qui décrit les différents manoirs de Ramet. Cet acte donne le partage de la somme d'argent récoltée lors de la vente de coupes de bois de l'année 1764. La recette de 1509 florins et 5 sous est divisée en 62 parts suivant le nombre de manoirs enregistrés par le Bourgmestre Servais Bertrand. Dans les parts, on remarque ces données :

- le seigneur de Hodiamont ... pour la Thorette, ... deux manoirs.
Cinq autres manoirs sont aussi désignés au même seigneur, il s'agit des immeubles suivants : "rue Baugnée", "rue Sompré", "maison proche de l'église", "au pied des hauteurs de Ramet", et "de Trokay".

Puis viendra, la révolution française avec la fin de l'ancien régime et les privilèges de certains, notamment le clergé et les seigneurs. Le passage du territoire de l'ancienne principauté de Liège, dans notamment le département de "l'Ourte" est définitif en 1995, auquel fera partie les 3 communes d'Yvoz de Ramet et de Ramioul fusionnée sous la dénomination de RAMET.

L'an 12 de la république française le dixième jour du mois de germinal (31 mars 1804), **Pierre Dehodiumont** (le "de" tient avec "hodiamont"), est nommé adjoint au maire Louis Buysens, en remplacement de Jean Guillaume Abraham, décédé (Abraham était à l'ancien régime maire de Ramioul). C'est l'an 14, le vingtième jour du mois de brunaire (11 novembre 1805) que Pierre remplace Louis Buysens devenu Président du Canton. Pierre est maire de Ramet et cela durera au moins jusqu'au 15 juin 1821, procès-verbal signé par lui, à l'âge de 66 ans et indiquant : *Baron Pierre Dehodiumont, maire*

L'an Douze de la république française le dixième
jour du mois de germinal par devant Louis Buysens
Maire de Ramet et comparu le Citoyen Pierre
Dehodiumont propriétaire en cette Commune lequel
au vu de la Commission lui déléguée par le Préfet
en date du sept de ce mois et de son arrêté de la même
date qui le nomme adjoint au maire de cette
Commune en remplacement du Citoyen Jean Guillaume
Abraham décédé, et qui au charge de l'exécution
du dit arrêté, a prêté le serment de fidélité à
la Constitution du 8. et a été de suite installé
dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de cette
Commune - De Ramet le jour, mois et an que
dessus -

Buysens
Maire.

P. Dehodiumont

Copie du registre des
délibérations de la
nouvelle commune de
Ramet.

Registre commençant
le 25 fructidor, an 8
de la République
française

(12 septembre 1800).
et se terminant le 15
juin 1821

Le 14 mai 1824, dans les procès-verbaux de Ramet (sous régime hollandais), on procède à la nomination de candidats pour être électeur, dans le district de Seraing, pour être membre aux états provinciaux. Pierre est de nouveau cité, ainsi que Louis Buysens qui est redevenu maire de Ramet. Extrait du registre (copié aux AEL) avec la façon d'écrire de l'époque :

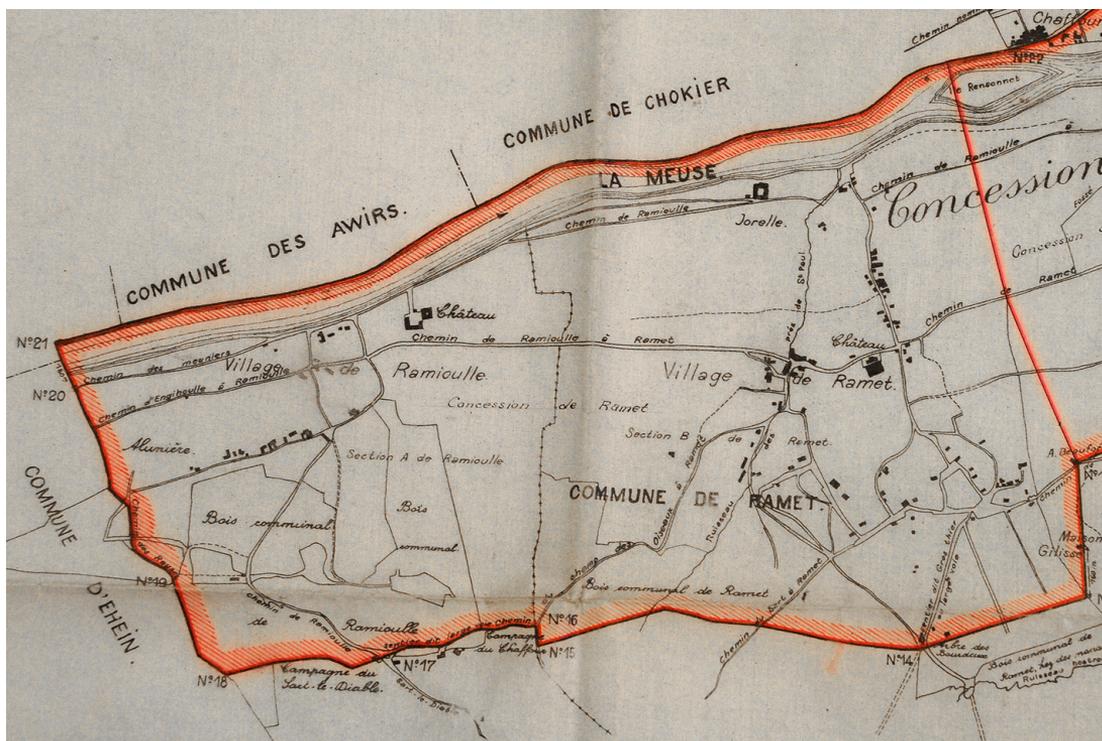
<i>Becco Jean Toussaint, mayeur à Chokier,</i>	2 suffrages
<i>Bex (de) Pierre Joseph, rentier à Liège,</i>	2 suffrages
<i>Braconnier Joseph Frédéric, propriétaire à Tilleur,</i>	1 suffrage
<i>Bu(f)sy Paul Hubert, mayeur de Flémale (Bussy)</i>	13 suffrages
Buysens Louis, maire de Ramet,	14 suffrages
<i>Collard Trouillet (de) Louis, juge de paix à Seraing</i>	14 suffrages
<i>Damry Marie Théodore, rentier à Pleinevaux</i>	12 suffrages
<i>Deneff Jean François, propriétaire à Seraing</i>	1 suffrage
<i>Doupagne Jean Gaspar Joseph, mayeur à Tilleur</i>	13 suffrages
<i>Dubois Arnold, propriétaire à Tilleur</i>	1 suffrage
<i>Frankignoule Léonard, propriétaire à Jemeppe</i>	2 suffrages
Hodiamont (de) Pierre Nicolas François, propriétaire à Ramet	2 suffrages
<i>Lamremange (de) Eugène, juge à Liège</i>	14 suffrages
<i>Louvrex Goreux Théodore, mayeur de Saint Nicolas</i>	13 suffrages
<i>Lhoest Michel, rentier à Ramet, (c'est le propriétaire du château de Ramet)</i>	3 suffrages
<i>Magnery Jacques Joseph, brasseur à Seraing,</i>	13 suffrages
<i>Peters Jean Pierre, propriétaire à Ramet</i>	12 suffrages
<i>Guiriny Goreux Charles, propriétaire à Jemeppe</i>	12 suffrages
<i>Radelet Jean François, échevin à Ougrée,</i>	12 suffrages
<i>Raick Werÿ, échevin à Tilleur</i>	11 suffrages
<i>Serdobin (de) Alexandre, rentier à Chokier</i>	1 suffrage

Certains privilèges ont été abolis avec la création du département français, Pierre Hodiamont se lance dans l'industrie minière. En date du 25 septembre 1811, la demande du sieur P. de Hodiamont, de Ramet. Il obtient la concession des mines de houille gisantes sous la commune de Ramet, dans une étendue superficielle de 286 hectares, 26 ares.

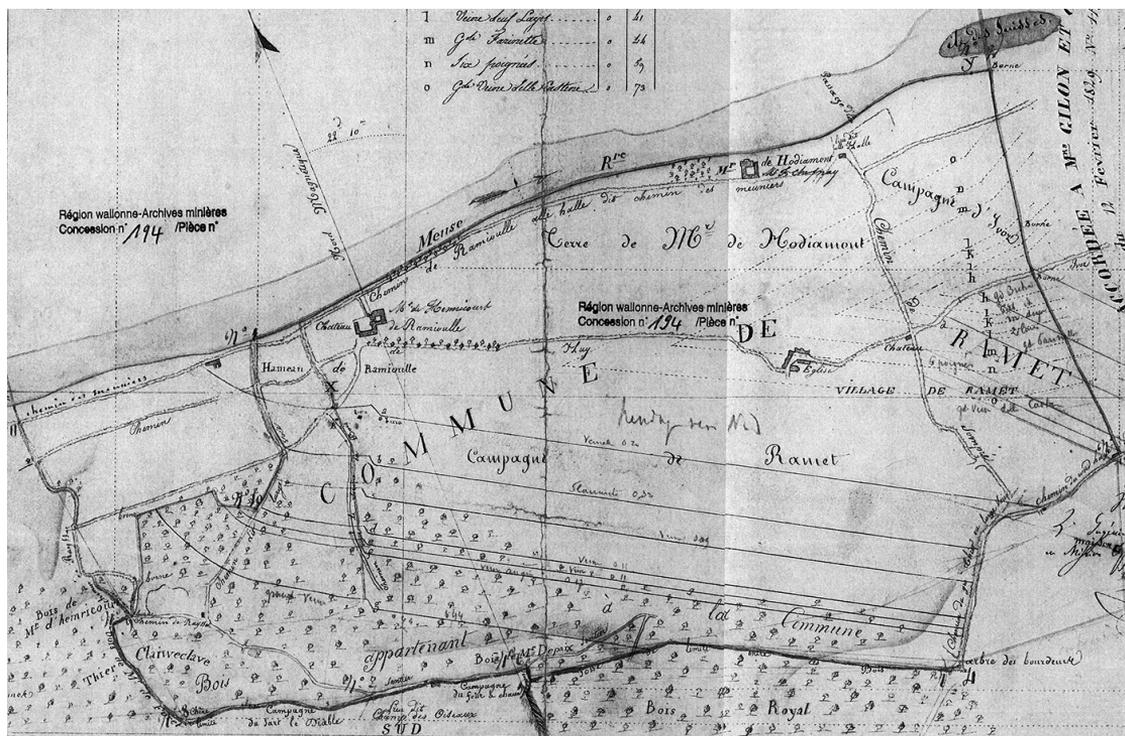
Par après, il y aura extension de cette superficie :

- 18 octobre 1858. la demande du sieur J.-T. Beco, de Chokier et compagnie, tendante à obtenir une extension de la concession sollicitée par le sieur P. de Hodiamont, sous deux parcelles du territoire de Ramet , d'une étendue superficielle de 76 hectares, 87 ares;

- 11 juillet 1856, la demande de la dame M.-J. Franck, veuve de Jean-Pierre Chefnay, de Liège, et compagnie, tendante à obtenir la concession des mines de houille, de plomb, de fer, de calamine et autres minerais, gisants sous les communes de Ramet, Ehen et Clermont, dans une étendue superficielle de 1081 hectares ;



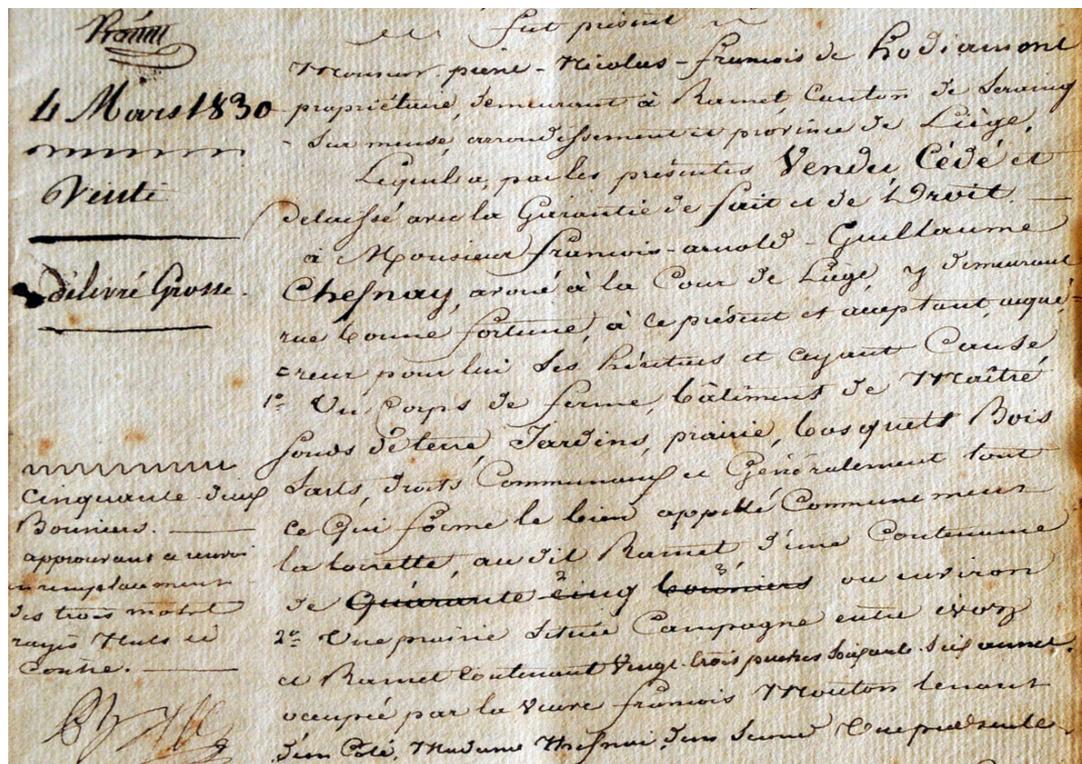
La concession avec ses extensions occupe une bonne partie du territoire des villages de Ramet et de Ramioul. L'île aux suisses sur la Meuse est une des limites. La carte ci-dessous montre le même territoire, mais avec les lignes des bancs des couches et le nom des propriétaires (cartes obtenues auprès de la direction liégeoise des concessions et mines)



2 - Chefnay et famille descendante

Pierre de Hodiamont, à 75 ans, vend le bien avec d'autres sur Ramet, le 4 mars 1830. Avec l'aide du personnel des archives de l'état à Liège, j'ai pu obtenir une copie de l'acte de vente. Voici ci-dessous, plusieurs extraits de l'acte du notaire Fraikin de Chokier

C'est François Arnold Guillaume CHEFNAY qui acquière tous les biens en 1830. La famille Chefnay et descendants vont le conserver pendant 100 ans.



P. de Hodiamont
 F. Arnold

Regardez les 2 signatures: celles de Pierre de Hodiamont et de François Chefnay que nous retrouverons dans les procès-verbaux de la commune. Tous les deux seront premier magistrat de Ramet (Yvoz-Ramet), l'un maire et l'autre Bourgmestre. Elles méritent d'être analysées.

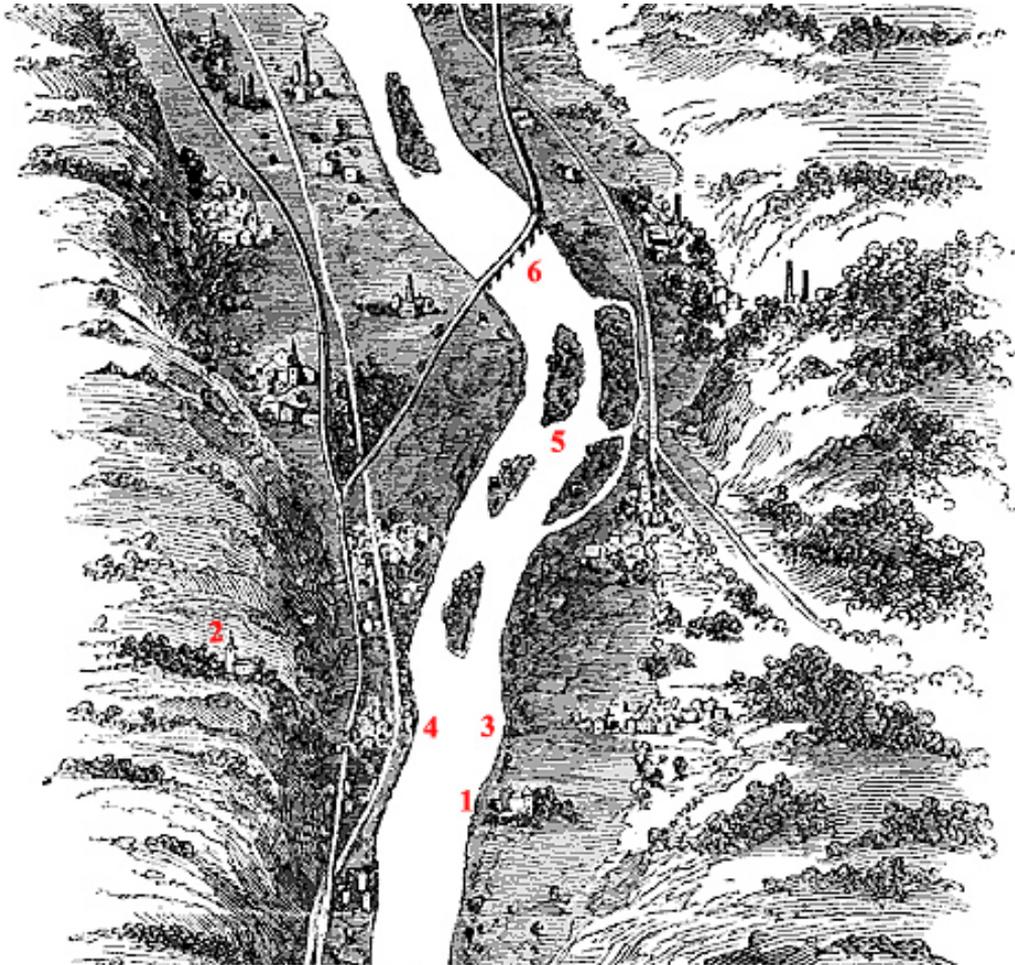
François Arnold Chefnay est né le 9 janvier 1802. Il a épousé Marie Barbe Caroline Demet (1805-1886).

La description des biens vendus est intéressante :

1°- Un corps de ferme, bâtiment de maître, fonds de terre, jardins, prairie, bosquets, bois, sart, droits communaux et tout ce qui forme le bien appelé communément la Torette audit Ramet d'une contenance de 52 bonniers ou environ ⁽⁸⁾.

2° - Une prairie située campagne entre Ivoz et Ramet contenant 23 perches 66 aunes occupée

Un plan "aérien" un dessin de 1844, réalisé par Monsieur H. Guillery⁽⁹⁾, dans une petite publication remarquable : "Guide du voyageur sur la Meuse". Il y avait certainement grand plaisir de naviguer en de si beaux paysages, du moins depuis Ivoz vers Huy en remontant le fleuve, car à partir du val Saint-Lambert, l'industrie a pris naissance dans les faubourg liégeois et la commune de Seraing (cristallerie - coockeril ...).



- 1 Le château de la Torette au bord de la Meuse, rive droite**
- 2 Le château de Chokier sur la colline en face**
- 3 Le passage d'eau entre Ramet et Chokier**
- 4 Le village de Chokier**
- 5 Les îles**
- 6 Le pont de chemin de fer au Val Saint-Lambert**

(9) Hippolyte Guillery a normalisé le cours de la Meuse en le rectifiant et en construisant 10 écluses entre les 2 chefs-lieux de province. On enlèvera des îles, on construira des ports fluviaux. Les bateaux purent circuler hiver comme été sans crainte des crues subites ou des baisses d'eau catastrophiques. Par son intelligente audace, sa ténacité, sa persévérance, il a doublé la fortune de la province de Liège, a-t-on écrit sur cet éminent ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Un monument est dédié à cet ingénieur, à Chokier, là où fut réalisée la première passe navigable mise en chantier sous sa direction.

Le Bourgmestre de "Ramet" entre 1834 et 1869,

François Arnold Guillaume Chenay a épousé Marie Barbe Caroline Demet (1805-1886).

De leur mariage naquirent 3 enfants :

1- Joséphine Caroline CHEFNAY née en Septembre 1830 à Liège et décédée le 7 Oct 1860 à Spa. Elle a épousé le 7 octobre 1851 Henri Bernard DEHASSE

Ils ont eu au moins deux enfants: Françoise Isabelle Valentine DE HASSE et Pierre François Lambert DE HASSE

2- Mathieu Albert Edmond CHEFNAY. Il fut Conseiller communal de Ramet. Né le 14 juillet 1828 à Liège et décédé le 15 novembre 1886 à Ramet, à l'âge de 58 ans.

Marié le 27 septembre 1849 à Liège, avec Emilie de Zantis de Frymerson 1830-1893, dont au moins un enfant est connu : Marie Françoise 1850-1902, c'est elle qui nous intéresse pour la descendance

3- Marie Françoise Jeanne Chefnay seconde fille de François Chefnay est morte célibataire.

Le bien passe à la petite-fille, **Marie Françoise Josèphe Chefnay**, fille d'Edmond. Elle est née le 19 octobre 1850 à Liège et décédée le 5 janvier 1902 à Ramet, à l'âge de 51 ans.

Mariée le 5 juin 1871 à Vielsalm, avec **Edmond Alfred Joseph Cossée de Semeries** 1851-1885, dont elle fut veuve à l'âge de 35 ans. Celui-ci est décédé prématurément en son château de Blairon près de Malplaquet (France).

Deux enfants sont nés de ce mariage : Emilia et Charles.

- Emilie Marie Charlotte Hortense Cossée de Semeries 1872-1941. Née le 30 avril 1872 à Vielsalm et décédée le 15 février 1941 à Anvers, à l'âge de 68 ans. Mariée le 4 août 1890, Liège, avec Jean de Biolley, vicomte 1867-1930, dont 2 enfants : Marie-Emilie 1892-1976 et Gérard 1895-1976

- **Charles Marie Edmond Cossée de Semeries** 1875-1930. Né le 20 mars 1875 à Frameries en Hainaut et décédé le 12 avril 1930 Ivoz-Ramet à l'âge de 55 ans. Marié avec Marie Lamine de Bex le 19 juillet 1908, dont les enfants :

- Odette Cossée de Semeries 1901
- Hugues Cossée de Semeries 1899
- Emmanuel Cossée de Semeries 1903
- Charles Cossée de Semeries 1905
- Georgette Cossée de Semeries 1907
- Ghislain Cossée de Semeries 1909
- Serge Cossée de Semeries
- Marie-Ange Cossée de Semeries
- Gabriel Cossée de Semeries
- Alain Cossée de Semeries

Cette famille a été la dernière à habiter le château de la Torette avant sa vente à l'État, en vue de la rectification de la Meuse et de la création du premier pont-barrage.

Voici, ci-dessous, une photo de cette famille prise sur le seuil du château. Elle nous a été généreusement communiquée par les descendants des Cossée de Sémeries. La plupart d'entre eux sont maintenant domiciliés aux environs de notre capitale.

Je me dois en particulier remercier Anne Cossée de Sémeries, pour ses recherches au sein de sa famille et surtout pour m'avoir permis de les publier.

Voici le commentaire de cette photo :

"Les personnages sur le seuil de la maison de Ramet sont tous les enfants (moins un) de Charles Cossée de Semeries et Marie de Laminne de Bex. Le petit à droite assis, avec un col marin, est Gabriel, le prêtre tué par les Allemands à l'église de Ramet au moment de la Libération. Le plus petit est Alain, combattant et blessé à la guerre, mort un an après des suites de ses blessures ."...



J'ai parlé un peu, des Cossée de Sémeries dans d'autres chroniques :

- celle sur la guerre 40-45 et la mort brutale de l'abbé Gabriel Cossée de Sémeries tué lâchement par les allemands en déroute.

- celle relative aux pro judicia au code forestier - période 1920-1942 où les fils de Charles le 11 août 1922 sont accusés de chasser sans permis:

"Cossée de Semerie Hugues 23 ans, étudiant. Cossée de Semerie Emmanuel 19 ans, étudiant, fils de Cossée de Semmerie Charles, rentier 47 ans et de Laminne Marie, rentière, 44 ans, tous domiciliés à Ramet, lieu dit château de la Torette. Les deux premiers susdits se trouvaient à l'entrée de leur parc, d'où ils tiraient à l'aide de fusils à 2 coups sans être munis du permis régulier de chasse, les lapins rentrant dans ledit parc. Ceux-ci pourchassés par des rabatteurs qui contournaient une parcelle de froment que l'on fauchait à la machine dans la campagne voisine, leur appartenant. Malgré mon interpellation ils ont continué à tirer les lapins."

Autre temps, autres mœurs. Ce procès-verbal à le mérite de nous apprendre notamment que la propriété est encore vaste et que la nature a encore ses droits. Charles Cossée de Sémeries était un grand chasseur. Ses chiens figurent d'ailleurs en image dans la revue "chasse et pêche", le n°12 du 21 décembre 1902

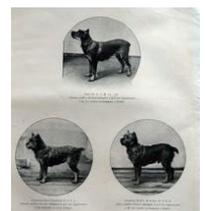




Photo familiale - voici le texte s'y rapportant de Anna Cosée de Sémerie:

"Aile ouest du château de la Torette, ou se trouvait l'entrée habituelle, à droite de la serre, ainsi qu'en annexe les dépendances."

A titre de recherches généalogiques, je vous indique la descendance de ces enfants, elle a été trouvée sur l'internet et est accessible à tous :

- 1- Odette Cossée de Sémeries est née le 23 août 1901 à Ivoz-Ramet son mariage a eu lieu le 22 août 1928 à Ivoz-Ramet avec Constantin le Paige né en 1901. Cette famille a encore des descendants en vie
- 2- Hugues Cossée de Sémeries né le 30 juin 1899 à Ivoz-Ramet marié avec Blanche Varlet (1899) le 5 décembre 1939 à Herstal
- 3- Emmanuel Cossée de Sémeries né le 1 avril 1903 à Ivoz-Ramet, marié le 7 juillet 1932 à Ixelles avec Elisabeth de Patoul 1909-1948, Cette famille a également des descendants en vie.
- 4- Charles né le 27 mai 1905 à Ivoz-Ramet marié le 9 septembre 1943 à Schaerbeek avec Jeanne Verstraeten 1910. Il y a aussi des descendants.
- 5- Georgette née le 2 mai 1907 à Ivoz-Ramet
- 6- Ghislain né le 21 mars 1909 à Ivoz-Ramet, marié avec Marthe Gaillard.

Cette famille a été la dernière à habiter le château de la Torette avant sa vente à l'État, en vue de la rectification de la Meuse et de la création du premier pont-barrage.



Vue de l'arrière de la propriété, le long du chemin maintenant disparu et qui conduisait à Ramioul (voir le plan cadastral primitif).

2 dernières photos prises vers 1937 avant la disparition de la Torette pour permettre la rectification de la Meuse, dans le cadre de la construction du premier pont-barrage.

Ci-dessous, une dernière image "carte postale" le passeur d'eau et la Torette

